

Conditions d'annulation – ESO Paris

Formation continue – Ostéopathie des sports de combat

L'ESO Paris accepte les annulations d'inscription à la formation continue « Ostéopathie des sports de combat » sous certaines conditions.

Toute demande d'annulation devra être envoyée à l'ESO Paris par lettre recommandée avec accusé de réception (RAR) pour être prise en compte :

ESO Paris

8 rue Alfred Nobel

77420 Champs-sur-Marne

Modalités de demande de remboursement

Le remboursement éventuel des frais relatifs à l'inscription à la formation continue « Ostéopathe des sports de combat » se fera exclusivement aux conditions suivantes :

- Courrier RAR reçu par l'ESO :

Courrier RAR reçu plus de 8 semaines avant le début de la formation	Remboursement à 100% des sommes acquittées
Courrier RAR reçu entre 4 et 7 semaines avant le début de la formation	Remboursement à 50% des sommes acquittées
Courrier RAR reçu moins de 4 semaines avant le début de la formation	Aucun remboursement ne sera effectué
Courrier RAR reçu après le début de la formation ou abandon de la formation	Aucun remboursement ne sera effectué

Motifs valables de remboursement hors délais susmentionnés

Dès lors que la demande de remboursement sera soumise à l'ESO hors des délais prévus et exposés ci-dessus, l'ESO Paris acceptera la demande de remboursement aux motifs suivants, à l'exclusion de tous autres :

- Raison de santé, sous réserve de présentation d'un certificat médical
- Motif impérieux, sous réserve de sa recevabilité qui sera déterminée par l'ESO, seule décisionnaire

Modification de programme par l'ESO

L'ESO Paris se réserve le droit de modifier le programme de formation, ou de procéder au report de l'événement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent (COVID-19, grèves, état de santé).

Si l'ESO Paris était amenée à annuler sa formation, elle procéderait au remboursement intégral et sans condition des frais de formation engagés par les participants.